



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Loi 2023-175 du 10 mars 2023

Une loi d'accélération pour :

- porter à **33% la part d'EnR** dans notre consommation à l'horizon 2030
 - **Diviser par 2** le temps de déploiement des projets
 - Mobiliser en priorité les **terrains artificialisés**
 - **Amélioration de l'acceptabilité locale** : planification et partage de la valeur des projets d'EnR
-

La loi se structure autour de **4 axes** :

- **Axe 1 : La planification des EnR**
 - Axe 2 : La simplification – sécurisation administrative
 - Axe 3 : La mobilisation du foncier
 - Axe 4 : Le partage de la valeur
-

Planification : les zones d'accélération des EnR (ZAEnR)

- une démarche ascendante, les **communes au cœur du dispositif** = volonté politique
 - définies pour **chaque filière EnR** en prenant en compte les enjeux : biodiversité, paysage, patrimoine
 - pour atteindre les objectifs EnR régionaux et de la PPE
 - en lien avec le **Représentant Préfectoral Unique**
 - avec l'avis du **Comité Régional de l'Énergie**
-

Comité Régional de l'Énergie

Loi Climat et Résilience du 22/08/21 - Décret du 27/01/23

- Co-pilotage **Etat – Région**
 - **5 collèges** : État – Région - **Collectivités** - Professionnels des activités liées à l'énergie - Associations

 - lieux de débat et de **concertation avec les collectivités**
 - => proposition des objectifs régionaux pour les EnR (PPE)
 - => avis et suivi du SRADDET

 - => avis sur les zones d'accélération (Loi AEnR)**
-

Référént Préfectoral Unique (RPU) Nathalie Valleix, Secrétaire Générale de la Préfecture

MISSIONS :

- Faciliter les démarches administratives des pétitionnaires
- Coordonner les travaux des services chargés de l'instruction des autorisations
- Dresser un bilan annuel de l'instruction des projets

***=> Accompagner les élus locaux dans la définition des ZAEnR :
appui méthodologique et juridique, organisation de la conférence
territoriale, arrêt de la cartographie, interlocuteur du CRE...***

Le Référent Préfectoral Unique mobilise et coordonne les services de l'Etat

- **La Direction Départementale des Territoires et son service Analyse et Aménagement du Territoire**
- Le DDT et son adjointe, Hervé SERVAT et Nathalie LARRAUX
- Le SAAT, Gaëtan LE DORZE, chef de service, Eric VILLATE, chef de l'unité connaissance et analyse du territoire
- Contact : ddt-enr-contact@charente.gouv.fr

Pour information, les services instructeurs des projets :

Eolien : DREAL-UbD

Méthanisation : DREAL-UbD ou DDETSPP (ICPE) ; DDT (PC)

Photovoltaïque / Agrivoltaïque : DDT (PC)

...

Le Référent Préfectoral Unique et son réseau d'opérateurs

- Le Cerema et ses experts
- ENEDIS et ses conseillers territoriaux (« interlocuteurs privilégiés »)
- L'ADEME et ses « générateurs » : des conseillers dédiés aux communes et EPCI, sur éolien et photovoltaïque

<https://lesgenerateurs.ademe.fr/le-reseau-generateurs/>

Pour la Charente : mathieu.mansouri@crer.info

Les zones d'accélération (ZAEnR) : le calendrier « phase 1 »

Etape	Action(s)	Echéance	Observation(s)
1	Proposition de zones par les communes		
2	Consultation du public		« Modalités librement déterminées »
3	Délibération en conseil municipal des zones		
3bis	Saisie des zones sur portail cartographique		Echéance sous réserve de disponibilité de l'outil annoncée mi-décembre
4	Débat au sein de l'EPCI	Avant le 31/12/2023	
5	Arrêt de la carte des zones pour le département et transmission au CRE	31/12/2023	
6...	Avis du CRE sur la suffisance des zones pour atteindre les objectifs régionaux	31/03/2024	

Les principaux outils à disposition des collectivités :

=> portail national dédié aux collectivités :

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

=> espace d'entraide « Expertises territoires » :

https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1_141479/fr/portail-cartographique-des-energies-renouvelables

(nécessité de créer un compte : rapide et gratuit)

Et plus :

<https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees>
